

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

PRESENTS : COLOMER Patrick, CUENIN Tiphaine DORMOY David, DUBOIS Evelyne, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, MINARY Guy.

M. FILIATRE donne pouvoir à M. PATTINGRE ; M. FOURNOT donne pouvoir à M. GROS

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMER Patrick

#### 1- ONF : assiette, dévolution coupe 2024

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Courlans d'une surface de 18.03 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier. L'ONF propose des coupes sur deux parcelles : 4J et 11af. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes 2024 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

#### 2- ONF : intégration d'une parcelle dans le régime forestier

Suite à la révision de l'aménagement forestier, il a été constaté qu'une petite parcelle cadastrale appartient à la commune de Courlans sur le territoire de la commune de Montmorot. Il est donc nécessaire d'intégrer cette parcelle dans le régime forestier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande l'application du régime forestier sur une nouvelle parcelle d'une surface de 01a 20ca.

#### 3- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente deux droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistré jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

Immeuble cadastré AB n° 61 : 11, Rue des Bruyères (vote à la majorité)

Terrain cadastré AB n° 72 : sur les Toupes (vote à l'unanimité)

Le Conseil Municipal, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains cadastrés mentionnés ci-dessus.

#### 4- SIDEC : renouvellement de la convention de mise à disposition de la DITIC au bénéfice de la commune (logiciels informatiques)

Dans le cadre de ses missions définies dans ses statuts, le SIDEC apporte aux collectivités une assistance « clé en main » en mettant tout ou partie de sa Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC) à disposition de ses membres, pour les assister dans le cadre de leur modernisation par l'intégration de l'outil informatique, que ce soit pour la gestion interne de la collectivité (intranet, mise en réseau des services municipaux, mises en réseau des communes membres d'une communauté, systèmes d'information géographique) ou la communication avec les autres administrations (contrôle de légalité en ligne, dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables, systèmes d'information territoriaux). Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention annexée de mise à disposition des services de la DITIC du SIDEC, à conclure entre le syndicat mixte et la commune de Courlans. Accord à l'unanimité.

## 5- ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Il est rappelé que l'école perd une classe à la rentrée. L'école ne fonctionnera plus qu'avec une classe maternelle, donc perd également un poste d'ATSEM. Un contrat d'ATSEM en CDD s'arrêtera le 31/08/2024.

Un agent de Cantine/garderie fait valoir ses droits à la retraite le 31/08/2024.

Une réorganisation complète du personnel sera à refaire. Des postes seront supprimés et d'autres seront modifiés.

Il n'y aura plus de TAP à la pause méridienne, une réflexion est en cours sur d'éventuelles activités culturelles/sportives avant ou après la cantine.

Le personnel communal pourra bénéficier du matériel scolaire (jeux, ballons...) pendant les temps périscolaires.

Une étude est lancée sur un accueil de loisirs sans hébergement appelé « le Plan Mercredi ».

## 6- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

DETR (subvention d'Etat) : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture qui l'informe que la subvention sollicitée pour le cimetière n'a pas été retenue cette année. Elle pourra être représentée fin 2024 pour budget 2025.

CITY STADE : des nouveaux vandalismes ont été constatés.

FERME HUGON : Information est donnée sur la vente de cette dernière

RELAIS-VELO : 2 demandes ont été reçues en Mairie pour son utilisation

LOGEMENT GARE : le déconventionnement social a été acté.

STELE AERODROME : l'inauguration aura lieu fin septembre.

ASSOCIATIONS COMMUNALES : à compter de 2025, les subventions seront attribuées aux associations qui en feront la demande avec la présentation de leurs projets annuels et activités sur la commune, un courrier sera envoyé à chaque président (e)

VOIRIE : il est constaté que la signalisation routière en bordure de voirie est souvent masquée par des haies, branches qui ne sont pas coupées par les propriétaires.

Le secrétaire de séance,  
Patrick COLOMER



Le Maire  
Alain PATTINGRE

